

L'Académie nationale de médecine s'engage pour le numérique et l'intelligence artificielle en santé

La loi « Ma santé 2022 » doit permettre une amélioration substantielle du système de santé en France. Le numérique est un outil majeur de ce progrès. L'intelligence artificielle et le numérique sont entrés dans le domaine de la santé et y joueront un rôle grandissant. Cette évolution est irréversible. L'Académie nationale de médecine considère que la France doit accroître son effort pour permettre à ses citoyens de profiter au mieux des avancées technologiques et rejoindre les pays qui ont déjà pris le virage numérique.

L'Académie nationale de médecine veut contribuer à l'information objective du public et des professionnels de santé afin de gagner le défi de la confiance et se démarquer des fantasmes qui peuvent circuler sur le sujet.

Une aide précieuse pour les médecins – information et aide au diagnostic

Les médecins utiliseront de plus en plus les nouvelles technologies pour les informer et les aider au choix du diagnostic et du traitement. Celles-ci ne peuvent être considérées que comme une aide, et ne sauraient en aucun cas se substituer au médecin. En effet, elles ne peuvent prétendre aux capacités de discernement qu'implique l'acte ou la décision du médecin et au sentiment d'empathie que seul le médecin possède pour pratiquer une médecine de qualité.

Une solution au problème des déserts médicaux et à l'organisation des soins

La télémédecine et le télédiagnostic doivent être développés grâce à la numérisation afin d'améliorer l'efficacité des consultations médicales et offrir une solution au problème des déserts médicaux. L'organisation territoriale des soins et le management des établissements hospitaliers devront aussi être progressivement numérisés.

L'intelligence artificielle et le numérique au profit de la recherche

Développement des plateformes et tumorothèques face au cancer

Les technologies numériques permettent des progrès importants dans le domaine de la cancérologie en croisant de grandes quantités de données cliniques et génétiques afin d'identifier par exemple les régions du génome qui contrôlent la prolifération des cancers. L'état doit soutenir et aider au développement de plateformes et tumorothèques qui doivent pouvoir s'interconnecter.

Les modèles mathématiques de progression des tumeurs doivent être développés pour se substituer progressivement aux critères approximatifs utilisés actuellement pour évaluer l'efficacité des traitements.

Le data mining, un outil pour la recherche

La mise en évidence de corrélations fortuites par analyse des données de santé au hasard (data mining) ne peut être considérée comme une preuve de relation de causalité mais doit servir à générer des hypothèses à valider par des études dédiées.

L'accès aux données de santé publiques

L'Académie nationale de médecine soutient les initiatives telles que le SNDS (Système national des Données de Santé), et le "Health Data Hub" qui ouvrent les données publiques de santé aux chercheurs des organismes publics et souhaite que les conditions d'accès aux établissements de recherche privés et aux start-up soient rapidement précisées.

Les systèmes de recueil des données des hôpitaux doivent être harmonisés afin de permettre une meilleure exploitation et leur interconnexion.

L'Intelligence artificielle aura un impact sur l'emploi des professionnels de santé: des mesures adaptées doivent être prises dès maintenant

L'IA aura un impact important sur de nombreuses spécialités médicales qui doivent dès maintenant prendre les mesures adéquates pour s'adapter: c'est le cas notamment des spécialités qui font appel à l'imagerie, la radiologie, l'anatomo-pathologie, l'ophtalmologie, la dermatologie, mais également la chirurgie, la cardiologie, la psychiatrie, la médecine générale également ...

La formation doit être une priorité

Les établissements d'enseignement doivent mettre en place des modules spécifiques obligatoires pour former les futurs médecins à l'usage des nouvelles technologies qui seront indispensables à l'exercice de leur métier. Ces programmes requièrent le recrutement d'experts de l'IA aux cotés des enseignants en médecine. Un double cursus de formation est également un des enjeux.

De nombreux métiers de la santé seront impactés par l'usage des nouvelles technologies: de nouveaux emplois seront créés, d'autres disparaîtront, beaucoup devront s'adapter. Les métiers comportant un contact direct avec les malades devront être préservés. Globalement il paraît peu probable qu'il en résulte en une réduction du nombre d'emplois. Les autorités hospitalières doivent prévoir dès maintenant les mesures d'accompagnement nécessaires en s'aidant des exemples de management utilisées dans d'autres secteurs.

Une information claire vers les patients est nécessaire

Les médecins devront informer leurs patients, le cas échéant, que les technologies du numérique ont été utilisées pour aider au choix du diagnostic ou du traitement et répondre aux demandes d'information, notamment en cas d'utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique. La responsabilité de l'acte restera au médecin sauf déficience démontrée du dispositif. Dans tous les cas, le principe d'une garantie humaine du diagnostic et de sa prise en charge doit être assurée au patient, comme l'on rappelé les communications du CCNE et du CNOM.

La protection des données personnelles est indispensable

La protection des données personnelles est une priorité, à fortiori quand elles concernent la santé des individus. L'anonymisation est une solution. Dans le traitement des grandes masses de données nécessaires à la construction des algorithmes la non ré-identification des personnes est un principe majeur. C'est sur lui que reposera la confiance des citoyens sans laquelle des blocages importants seraient certains. Cette règle doit être appliquée rigoureusement.

Toutefois, L'Académie nationale de médecine, en accord avec le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) et le Comité consultatif national d'éthique, (CCNE) considère, qu'une réglementation supplémentaire par rapport à l'état actuel du droit risquerait de bloquer le progrès, et pourrait même induire une injustice entre ceux qui pourraient aller ailleurs bénéficier de dispositifs inaccessibles en France et ceux qui ne pourraient pas. Des règles de droit souple, selon le principe de la « soft law », paraissent préférables, les recommandations étant émises par une formation collégiale d'instances qualifiées.

Enfin, l'Académie nationale de médecine souhaite que l'ensemble des progrès attendus des technologies de l'intelligence artificielle bénéficient à tous et sans accentuer les inégalités sociales, économiques ou culturelles de la France.